

Questions orales

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre est-il prêt à admettre que de plus en plus de Canadiens s'opposent aux essais du missile de croisière, s'inquiètent de la violation des accords sur le contrôle des armements et veulent que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée? Reconnaît-il ces faits?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que le danger inhérent au fait de vivre dans un monde nucléaire cause une vive inquiétude au Canada. C'est pourquoi notre pays fait tout son possible pour encourager la conclusion d'accords sur le contrôle des armements qui atténueront le danger nucléaire. Le fait qu'un membre éminent de l'Alliance de l'Ouest tourne le dos à l'Alliance, à l'Europe et aux États-Unis risquerait de compromettre ces accords sur le contrôle des armements. C'est ce que souhaite M. Gorbatchev, mais pas notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LA STRATÉGIE CANADIENNE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE RETOUR AU TRAVAIL—LA FORMATION DES FEMMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il est de plus en plus évident que la stratégie canadienne de Planification de l'emploi ne tient pas compte des femmes qui veulent l'égalité en milieu de travail. En effet, les femmes qui veulent apprendre un travail qui n'est pas traditionnellement accompli par des femmes sont laissées pour compte dans ce programme. Dans le cadre du programme de retour au travail, 76 p. 100 des femmes sont formées en vue d'emplois traditionnellement occupés par des femmes et mal rémunérés, et des milliers d'autres ne sont pas admissibles. Le ministre va-t-il reconnaître cette faiblesse de la stratégie canadienne de Planification de l'emploi et rétablir comme priorité de former 30 p. 100 des femmes en vue d'emplois qui ne sont pas traditionnellement occupés par des femmes, priorité que son gouvernement a supprimée plus tôt cette année?

Mlle MacDonald: C'est 42 p. 100.

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la stratégie de l'emploi a prouvé dans ses réalisations qu'elle atteignait un certain nombre d'objectifs. Sur les 610 000 emplois qui ont été créés dans ce pays depuis deux ans, au-delà de 350 000 ont été créés pour les femmes.

Il est évident que ce gouvernement cherche à travers les différents volets de la stratégie de l'emploi à donner la possibilité aux femmes d'atteindre des emplois en dehors de ce que nous appelons, traditionnellement, les emplois moins rémunérés.

Cependant, on ne peut pas en même temps refuser aux femmes la possibilité de demander des emplois qui, tout en étant

souvent moins rémunérateurs, sont ouverts à l'ensemble des Canadiens.

Il est évident en même temps que la stratégie de l'emploi tente de plus en plus de donner aux femmes la possibilité de se situer dans des emplois plus rémunérateurs.

Mais il y a, d'abord et avant tout, une préoccupation d'emploi. Il est évident qu'on ne fermera pas le marché de ces emplois-là pour les femmes.

[Traduction]

LA FORMATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui demande ce qu'il advient des femmes qui veulent apprendre un métier qui n'est pas traditionnellement occupé par des femmes. La situation tend à régresser en ce qui concerne ces femmes. Seule une petite proportion de femmes arrivent à se qualifier pour des programmes de formation en vue d'emplois qui ne sont pas traditionnellement occupés par des femmes.

Le ministre voudrait-il reconsidérer la préférence du gouvernement pour une formation dans le secteur privé plutôt que dans le secteur public, préférence qui constitue aussi une discrimination contre les femmes qui veulent apprendre un travail qui n'est pas traditionnellement accompli par des femmes? Le ministre voudrait-il reconsidérer cela?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'essaie de saisir quand l'honorable collègue dit que nous donnons de la formation davantage dans le secteur privé plutôt que dans le secteur public. Ce n'est absolument pas la situation.

Je pense qu'environ 90 p. 100 de toutes les sommes investies par le gouvernement le sont dans les institutions publiques. Il n'y a aucune directive de ma part qui a demandé en plus sur les achats indirects que nous allions obligatoirement en dehors des institutions.

Dans les ententes signées avec les provinces, dans certaines provinces, 100 p. 100 de la formation est assumée par les institutions. On va continuer à respecter ces données, cela est bien évident.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET—LE COÛT POUR LES PROVINCES

M. John R. Rodrigue (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En lisant ces recommandations du rapport de la Commission Forget—je crois savoir que le ministre a reçu son exemplaire vendredi dernier—j'ai remarqué que deux recommandations particulières, l'annualisation du calcul des prestations et la suppression des prestations régionales prolongées—coûteront à Terre-Neuve 240 millions de dollars en versements directs; 140 millions, à la Nouvelle-Écosse; 230 millions, au Nouveau-Brunswick; un milliard, au Québec; et 370 millions à la Colombie-Britannique.